# Résolution sur la situation au Darfour

2007/2514(RSP) - 23/04/2007

Le Conseil a mené un débat sur la situation au Soudan/Darfour en présence de M. Jan Eliasson, envoyé spécial des Nations unies, qui a informé les ministres de l'évolution récente de la situation. À l'issue du débat, le Conseil a adopté les principales conclusions suivantes:

Le Conseil demeure extrêmement préoccupé par les conditions de sécurité déplorables qui règnent au Darfour et continuent de mettre en danger la population civile et d'entraver les efforts déployés par les organisations humanitaires pour apporter l'aide tant attendue. Il engage toutes les parties à se conformer aux accords de cessez-le-feu et à respecter la neutralité de la Mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS). Rappelant que la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité des Nations unies prévoit que toute personne faisant obstacle au processus de paix sera tenue pour responsable, le Conseil réaffirme qu'il est favorable à ce que le Conseil de sécurité examine d'urgence de nouvelles mesures.

Le Conseil est également préoccupé par les violations persistantes des droits de l'homme dans la région. À cet égard, il se félicite de l'adoption par consensus, lors de la 4ème session du Conseil des droits de l'homme, d'une résolution sur la situation au Darfour, qui met l'accent sur la gravité des violations des droits de l'homme qui ont été perpétrées et crée un groupe indépendant d'experts de haut niveau pour favoriser l'application des recommandations sur le Darfour. Le Conseil engage le gouvernement soudanais à coopérer pleinement avec ce groupe.

Soulignant qu'il est urgent de parvenir à un accord politique global pour régler le conflit au Darfour, le Conseil réaffirme qu'il soutient sans réserve les efforts déployés par l'envoyé spécial de l'Union africaine, M. Salim Salim et par l'envoyé spécial des Nations unies, M. Jan Eliasson, afin de relancer la voie politique et encourage toutes les initiatives régionales à coordonner étroitement leurs activités dans ce cadre. Il invite toutes les parties au conflit à contribuer à l'instauration d'un climat propice à la négociation.

Insistant sur la nécessité de renforcer les capacités de l'AMIS au Darfour, le Conseil salue l'accord conclu entre le gouvernement soudanais, les Nations unies et l'Union africaine sur la mise en œuvre de toutes les dispositions du module d'appui lourd. Il rappelle qu'il est urgent de passer à une mission hybride Union africaine-Nations unies à part entière au Darfour et se félicite des progrès accomplis récemment dans ce sens.

Le Conseil demeure préoccupé par le fait que la crise du Darfour accentue les tensions dans les pays voisins et exprime en particulier l'inquiétude que lui inspirent les affrontements directs qui ont eu lieu entre les forces armées tchadiennes et les forces armées soudanaises à la frontière entre les deux pays . L'UE demande aux deux parties de s'abstenir de toute nouvelle escalade et de respecter intégralement les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'accord de Tripoli de 2006.

Le Conseil affirme une nouvelle fois qu'il soutient sans réserve l'accord de paix global, qui reste essentiel pour parvenir à une paix durable sur l'ensemble du territoire soudanais, y compris au Darfour et dans la partie orientale du Soudan. Si des progrès ont été réalisés, certaines dispositions cruciales n'ont pas été mises en œuvre dans les délais prévus. Les retards concernant la délimitation de la frontière nord-sud, le règlement de la question d'Abyei et la préparation des élections législatives prévues pour 2009 sont particulièrement inquiétants. Le Conseil invite les deux parties à l'accord à intensifier leurs efforts, et il est disposé à soutenir toute action destinée à accélérer le processus de mise en œuvre.

L'UE réaffirme sa volonté de contribuer à l'avènement d'un Soudan pacifique, prospère et uni, y compris par les efforts incessants du représentant spécial de l'UE pour le Soudan.